

### SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

#### 1.1 : Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange  
 Nom commercial : Prolystica® Ultra Concentrate HP Alkaline Detergent  
 Code de produit : 1C17

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Caractéristiques d'usage industriel/professionnel : Produit pour usage industriel uniquement  
 Utilisation de la substance/du mélange : Détergent alcalin

##### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche signalétique

Fabricant :

STERIS Corporation  
 P. O. Box 147, St. Louis, MO 63166, US  
 Numéro de téléphone pour renseignements : 1-800-548-4873 (Service clientèle - Produits de santé)  
 N° de téléphone aux États-Unis en cas d'urgence : 1-314-535-1395 (STERIS) ; 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Fournisseur :

STERIS Ireland Limited  
 IDA Business and Technology Park  
 Tullamore  
 County Offaly  
 R35 X865  
 Ireland.  
 N° de téléphone pour l'obtention d'informations techniques/produit : +44 (0) 116 276 8636  
 E-mail : asksteris\_msds@steris.com

#### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : +44 (0) 1895 622 639

### SECTION 2 : Identification des risques

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification conformément à la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Tox. aiguë 4 (par voie orale) H302  
 Tox. aiguë 4 (par voie cutanée) H312  
 Corrosif pour la peau 1A H314  
 Domm. ocul. 1 H318

Intitulé complet des phrases H : voir la section 16

##### Effets nocifs physicochimiques, sur la santé humaine et sur l'environnement

Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage conforme à la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

Mot de signalement (CLP) : Danger  
 Mentions de danger (CLP) : H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
 H312 - Nocif par contact cutané.  
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.  
 Mentions de mise en garde (CLP) : P103 - Lire l'étiquette avant utilisation  
 P260 - Ne pas respirer les brouillards, aérosols, vapeurs et fumées.

# Prolystica® Ultra Concentrate HP Alkaline Detergent

## Fiche signalétique

Conforme à la directive (CE) n° 453/2010

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P280 - Porter un équipement de protection oculaire, des vêtements de protection et des gants de protection.  
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 2.3. Autres risques

Pas d'informations supplémentaires disponibles

## SECTION 3 : Composition et informations sur les ingrédients

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur du produit	%	Classification conformément à la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Hydroxyde de potassium	(N° CAS) 1310-58-3 (N° CE) 215-181-3 (N° d'index CE) 019-002-00-8	1-5	Tox. aiguë 4 (par voie orale), H302 Corrosif pour la peau 1A, H314
Hydroxyde de sodium Substance ayant une/des limite(s) d'exposition professionnelle(s) (AT, BG, CZ, ES, ET, FI, FR, GB, GR, HU, IE, IT, LT, LV, PL, PT, SE, SK)	(N° CAS) 1310-73-2 (N° CE) 215-185-5 (N° d'index CE) 011-002-00-6	1-5	Tox. aiguë 4 (par voie cutanée), H312 Corrosif pour la peau 1A, H314

Intitulé complet des phrases H : voir la section 16.

## SECTION 4 : Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins

Premiers soins généraux	: Ne jamais rien faire avaler au patient s'il est inconscient. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Transporter le patient à l'extérieur et le maintenir au repos dans une position où il peut respirer confortablement. Consulter immédiatement un médecin. Si le patient ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle.
Premiers soins après contact cutané	: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes et consulter un ophtalmologue. Au moindre doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Si la victime est bien alerte/consciente, lui donner de l'eau à boire. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et tardifs

Symptômes/lésions	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Symptômes/lésions après inhalation	: Les embruns de pulvérisation peuvent être extrêmement irritants pour les muqueuses et les voies respiratoires supérieures.
Symptômes/lésions après contact cutané	: Les effets du contact avec la peau peuvent inclure : Sensations d'irritation et de brûlure. Le contact avec la solution concentrée peut provoquer de graves lésions de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Le contact direct peut causer une irritation cutanée, des douleurs et des brûlures graves, ainsi que des lésions définitives pouvant aller jusqu'à la cécité.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut causer des brûlures ou l'irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

### 4.3. Indication de consultation médicale immédiate et de traitement spécial nécessaire

Pas d'informations supplémentaires disponibles

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Agents d'extinction

Agents d'extinction adaptés : Utiliser un agent d'extinction approprié pour lutter contre les incendies environnants. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Pulvérisateur d'eau. Sable.

# Prolystica® Ultra Concentrate HP Alkaline Detergent

## Fiche signalétique

Conforme à la directive (CE) n° 453/2010

Agents d'extinction non adaptés : Ne pas utiliser un flux d'eau intense,

### 5.2. Risques particuliers liés à la substance ou au mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La décomposition thermique produit : Des fumées. Du monoxyde de carbone. Du dioxyde de carbone.

### 5.3. Conseil pour lutter contre l'incendie

Instructions relatives à la lutte contre l'incendie : Prendre des précautions lors de la lutte contre un incendie impliquant des produits chimiques. Éviter la contamination de l'environnement par les eaux d'extinction.

Équipement de protection pour lutter contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection adéquat, y compris une protection respiratoire. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres informations : Ne pas mélanger avec des produits chlorés, car cela pourrait libérer du chlore gazeux corrosif et toxique. Peut réagir avec les métaux mous et dégager de l'hydrogène gazeux inflammable.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas respirer les vapeurs. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### 6.1.1 Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants de protection et un appareil de protection des yeux/du visage. Bottes.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel superflu.

#### 6.1.2 Pour les intervenants d'urgence

Équipement de protection : Équiper le personnel de nettoyage des protections adaptées.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux publiques. Avertir les autorités si du liquide pénètre dans les égouts ou les eaux du réseau public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Absorber dès que possible les fuites à l'aide de solides inertes, comme de l'argile ou de la terre à diatomées. Recueillir dans des récipients fermés pour la mise au rebut. Prévenir les autorités locales si des déversements significatifs ne peuvent pas être confinés. Neutraliser soigneusement les déversements avec tout acide faible et rincer les résidus à grandes eaux. Laver les zones contaminées avec de grandes quantités d'eau, rejetées dans les égouts si la législation locale, régionale ou nationale le permet. Éviter toute contamination des eaux de surface et des évacuations.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8 : Contrôles de l'exposition et protection individuelle.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions de manipulation sans risque

Précautions de manipulation sans risque : Produit pour usage industriel uniquement Lire l'étiquette avant utilisation. Assurer la bonne ventilation de la zone de transformation afin d'éviter la formation de vapeur. Conserver le conteneur fermé hermétiquement pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination. Ne pas respirer les gaz, fumées, vapeurs et aérosols. Se nettoyer les mains et les autres zones exposées au savon doux et à l'eau avant de manger, de boire ou de fumer, et à la fin de la journée de travail. Ne jamais remettre du matériau inutilisé dans son récipient d'origine.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation. Bien observer les bonnes règles d'hygiène et de nettoyage générales. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Nettoyer les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les laver séparément.

### 7.2. Conditions pour un stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur. Il convient de disposer d'une installation de nettoyage/d'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau. Assurer une ventilation adéquate.

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le produit uniquement à l'intérieur de son récipient d'origine, dans un endroit frais bien ventilé. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Substances incompatibles : Acides. Agents oxydants Composés organiques. Composés halogénés. Chrome. Magnésium. Zinc. Le contact avec des métaux ordinaires (acier, galvanisés, aluminium) peut causer de la corrosion et produire de l'hydrogène gazeux extrêmement inflammable.

Zone de stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Pas d'informations supplémentaires disponibles

# Prolystica® Ultra Concentrate HP Alkaline Detergent

## Fiche signalétique

Conforme à la directive (CE) n° 453/2010

### SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)		
Royaume-Uni	WEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	PLAFOND (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
États-Unis - ACGIH	Concentration maximale ACGIH (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
États-Unis - NIOSH	NIOSH REL (concentration maximale) (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Hydroxyde de sodium (1310-73-2)		
Royaume-Uni	WEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
États-Unis - ACGIH	Concentration maximale ACGIH (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
États-Unis - IDLH	US IDLH (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
États-Unis - NIOSH	NIOSH REL (concentration maximale) (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
États-Unis - OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité immédiate de tout endroit où il y a risque d'exposition. Une ventilation locale par aspiration est recommandée pour maintenir le niveau de vapeur en dessous de la valeur seuil (TLV).

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile. Sélectionner l'équipement de protection individuelle en fonction des conditions de manipulation ou d'utilisation du produit. Tenue de protection. Gants. Lunettes de protection.



Protection des mains : Porter des gants de protection, des gants en caoutchouc ou en plastique.

Protection des yeux : Écran facial ou lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié. Tablier et bottes en caoutchouc.

Protection respiratoire : Travailler dans un endroit bien aéré ou utiliser une protection respiratoire adaptée. Porter le masque de protection approprié.

Contrôles de l'exposition environnementale : Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Liquide

Aspect : Transparent

Couleur : Ambre

Odeur : Aucune donnée disponible

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : > 13,0 (concentré)

Solution de pH : 12,7 (solution à 1 %)

Taux d'évaporation relatif (butylacétate = 1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Température d'auto-ignition : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (à l'état solide, gazeux) : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité de vapeur relative à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Densité : Environ 1,3166 g/ml, densité relative

Solubilité : Eau : complètement soluble

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

# Prolystica® Ultra Concentrate HP Alkaline Detergent

## Fiche signalétique

Conforme à la directive (CE) n° 453/2010

Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés d'oxydation	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations supplémentaires disponibles

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions d'utilisation normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse : inexistante.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 10.5. Substances incompatibles

Le contact avec des métaux ordinaires (acier, galvanisés, aluminium) peut causer de la corrosion et produire de l'hydrogène gazeux extrêmement inflammable. Acides. Agent oxydant. Matières organiques. Composés halogénés. Magnésium. Zinc. Chrome.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## SECTION 11 : Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classifié

#### Hydroxyde de potassium (1310-58-3)

DL50 par voie orale chez le rat	214 mg/kg
---------------------------------	-----------

#### Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

LD50 par voie cutanée chez le lapin	1350 mg/kg
-------------------------------------	------------

Corrosion/irritation cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. pH : > 13,0 (concentré)
Irritation/lésion oculaire grave	: Provoque des lésions oculaires graves. pH : > 13,0 (concentré)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classifié D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité des cellules germinales	: Non classifié D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Carcinogénicité	: Non classifié D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Non classifié D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classifié D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classifié D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Risque d'aspiration	: Non classifié D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets indésirables potentiels sur la santé humaine et symptômes	: Non classifié D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## SECTION 12 : Données écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Prolystica® Ultra Concentrate HP Alkaline Detergent

LC50 poissons 1	> 750 mg/l (Pimephales promelas) dans la dilution la plus concentrée.
-----------------	---

# Prolystica® Ultra Concentrate HP Alkaline Detergent

## Fiche signalétique

Conforme à la directive (CE) n° 453/2010

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
LC50 poissons 1	45,4 mg/l (Temps d'exposition : 96 h - espèces : Oncorhynchus mykiss [statique])

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Prolystica® Ultra Concentrate HP Alkaline Detergent	
Persistance et dégradabilité	Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données soutenant cette affirmation sont mises à la disposition des autorités compétentes des États-membres sur leur demande directe ou à la demande du fabricant de détergents.

### 12.3. Bioaccumulation potentielle

Prolystica® Ultra Concentrate HP Alkaline Detergent	
Bioaccumulation potentielle	Non établie.

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)	
Log Pow	0,65

### 12.4. Mobilité dans les sols

Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination des déchets	: Éliminer conformément aux règles de sécurité locales/nationales.
Informations supplémentaires	: Éliminer les récipients vides et les déchets en toute sécurité. Déchets dangereux (corrosifs) en fonction du pH. Éviter la contamination des sols, des égouts et des eaux de surface.
Écologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14 : Transport

Conforme aux normes ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 1814
N° ONU (IMDG)	: 1814
N° ONU (IATA)	: 1814

### 14.2. Nom d'expédition ONU

Désignation exacte de l'expédition (ADR)	: SOLUTION D'HYDROXYDE DE POTASSIUM
Désignation exacte de l'expédition (IMDG)	: SOLUTION D'HYDROXYDE DE POTASSIUM
Nom d'expédition (IATA)	: SOLUTION D'HYDROXYDE DE POTASSIUM

### 14.3. Classification des risques liés au transport

#### ADR

Classification des risques liés au transport (ADR)	: 8
--	-----

# Prolystica® Ultra Concentrate HP Alkaline Detergent

## Fiche signalétique

Conforme à la directive (CE) n° 453/2010

Étiquettes de danger (ADR) : 8



### IMDG

Classification des risques liés au transport (IMDG) : 8

Étiquettes de danger (IMDG) : 8



### IATA

Classification des risques liés au transport (IATA) : 8

Étiquettes de danger (IATA) : 8



### ADN

Classification des risques liés au transport (ADN) : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### RID

Classification des risques liés au transport (RID) : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

Groupe d'emballage (IMDG) : II

Groupe d'emballage (IATA) : II

Groupe d'emballage (ADN) : Pas d'informations supplémentaires disponibles

Groupe d'emballage (RID) : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.5. Risques pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : NON autorisé pour le transport aérien.

#### 14.6. Consignes d'utilisation spéciales

Précautions de transport particulières : NON autorisé pour le transport aérien.

##### 14.6.1 Transport terrestre

Code de classification (ADR) : C5

Quantités limitées (ADR) : 1 L

Quantités exemptées (ADR) : E2

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02

Dispositions relatives aux emballages en commun (ADR) : MP15

Instructions relatives aux citernes mobiles et aux conteneurs pour vrac (ADR) : T7

Dispositions spéciales relatives aux citernes mobiles et aux conteneurs pour vrac (ADR) : TP2

Code citerne (ADR) : L4BN

Véhicule destiné au transport en citerne : AT

Catégorie de transport (ADR) : 2

# Prolystica® Ultra Concentrate HP Alkaline Detergent

## Fiche signalétique

Conforme à la directive (CE) n° 453/2010

Numéro d'identification de risque (n° Kemler) : 80  
Plaques orange :



Code de restriction des tunnels (ADR) : E  
Code EAC : 2R

### 14.6.2 Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 1 L  
Quantités exemptées (IMDG) : E2  
Instructions d'emballage (IMDG) : P001  
Instructions d'emballage IBC (IMDG) : IBC02  
Instructions de transport en citerne (IMDG) : T7  
Dispositions spéciales relatives au transport en citerne (IMDG) : TP2  
Catégorie d'arrimage (IMDG) : A  
Arrimage et séparation (IMDG) : 'Séparé des' acides.  
Propriétés et observations (IMDG) : Liquide incolore. Réagit avec les sels d'ammonium et produit du gaz d'ammoniac. Entraîne des brûlures de la peau, des yeux et des muqueuses. Réagit violemment avec des matières acides.  
N° MFA : 154

### 14.6.3 Transport aérien

NON autorisé pour le transport aérien.  
N° ONU (IATA) : 1814  
Nom d'expédition (IATA) : SOLUTION D'HYDROXYDE DE POTASSIUM  
Classe (IATA) : 8 - Corrosifs  
Groupe d'emballage (IATA) : II - Danger moyen - NON approuvé pour le transport aérien  
Instructions relatives au transport « fret » (ICAO) : NON autorisé pour le transport aérien.  
Instructions relatives au transport « passagers » (ICAO) : NON autorisé pour le transport aérien.

### 14.6.4 Transport fluvial

Non soumis aux normes ADN : Non

### 14.6.5 Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au code IBC

Non applicable

## SECTION 15 : Informations sur la réglementation

### 15.1. Réglementations sur la sécurité, la santé et l'environnement/réglementation propre à la substance ou au mélange

#### 15.1.1 Réglementations UE

Ne contient aucune des substances répertoriées dans la liste des substances candidates REACH.

#### 15.1.2 Réglementations nationales

Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## SECTION 16 : Autres informations

Date de révision : 02/05/2018  
Sources des données clés : Aucune.  
Autres informations : Aucune.

Intitulé complet des phrases H et EUH :

Tox. aiguë 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Tox. aiguë 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Toxicité chronique pour le milieu aquatique 3	Dangereux pour l'environnement aquatique — Risque chronique, catégorie 3
Domm. ocul. 1	Grave irritation/lésion des yeux, catégorie 1



# Prolystica® Ultra Concentrate HP Alkaline Detergent

## Fiche signalétique

Conforme à la directive (CE) n° 453/2010

Irrit. ocul. 2	Irritation/lésion oculaire grave, catégorie 2
Corr. mét. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Corrosif pour la peau 1A	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 1A
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FS EU (REACH Annexe II)

*Les informations contenues dans cette fiche ne constituent pas une spécification et ne garantissent aucune propriété particulière. Elles visent à donner une connaissance générale des aspects de santé et de sécurité de ce produit, fondée sur notre connaissance actuelle de sa manipulation, de son stockage et de son utilisation. Elles ne s'appliquent pas dans les cas d'utilisation inhabituel ou non standard du produit ou en cas de non-respect des instructions ou des recommandations fournies.*